

DELEGATION DE SIGNATURE ET NOMINATION D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

N° 8731

Le directeur général du centre hospitalier de Valenciennes et de Fourmies,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6143-7, R.6143-38, R6145-1 et suivants, D.6143-33 à D.6143-35, ainsi que ceux relatifs aux statuts des personnels médicaux,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la directrice générale du centre national de gestion en date du 12 juillet 2023 nommant Monsieur Nicolas SALVI en qualité de directeur général du centre hospitalier de Valenciennes et du centre hospitalier de Fourmies à compter du 1^{er} septembre 2023,

Vu l'arrêté du centre national de gestion en date du 18 décembre 2023 affectant Madame Lucie ALBAGNAC-RICARD aux centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies en qualité de directrice adjointe à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu la fiche de poste précisant les attributions du directeur adjoint des affaires médicales,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 avril 2021 affectant Monsieur Simon RAOUT au Centre Hospitalier de Valenciennes et de Fourmies en qualité de directeur adjoint à compter du 1^{er} juillet 2021

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Lucie ALBAGNAC-RICARD, directrice adjointe des affaires médicales, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les contrats, conventions, actes, attestations, documents, décisions et correspondances de la direction des affaires médicales pour les centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies.

Article 2 : Madame Lucie ALBAGNAC-RICARD est nommée en qualité d'ordonnateur secondaire aux fins de signer les mandats et les bordereaux des dépenses relevant de sa compétence (cf. annexe 1).

Article 3 : Madame Lucie ALBAGNAC-RICARD peut engager des dépenses relatives au fonctionnement de la direction des affaires médicales, après accord du chef de pôle administration générale pour l'établissement de Valenciennes, dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect des recommandations imposées par la certification des comptes.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucie ALBAGNAC-RICARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Simon RAOUT, directeur de la Performance, en vue de signer tous les documents mentionnés ci-dessus.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Madame Lucie ALBAGNAC-RICARD, au titre de la garde de direction du centre hospitalier de Valenciennes, représentante de l'autorité légale à l'effet de signer, au cours des gardes de direction qui lui sont confiées, toute décision ou correspondance liée à la vie hospitalière, notamment à la prise en charge des patients, à l'état civil, aux actes médico-légaux, à la gestion des ressources humaines, à la sécurité des personnes et des biens, à la continuité du service public ou présentant un caractère d'urgence manifeste. Cette délégation concerne également les procédures d'admission et les décisions prises sur le fondement de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

Article 6 : Tous les documents, décisions signés par délégation du directeur général comportent la signature du délégataire ainsi que la mention, en caractères lisibles, du prénom, du nom et de la qualité de celui-ci.

Les délégataires saisissent le directeur général pour toute affaire nécessitant un examen spécifique et le tiennent informé des actes signés dans le cadre de la présente délégation qui méritent une attention particulière, sachant que le directeur général peut, à tout moment, évoquer toute affaire relevant des champs délégués.

Article 7 : Le directeur général et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

Centre Hospitalier de Valenciennes

Article 8 : La présente décision fait l'objet, sans délai, d'une publication au recueil des actes administratifs, d'un affichage public dans les locaux de l'établissement ainsi que sur son site internet.

Article 9 : Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

Fait à Valenciennes le 09 janvier 2024

Le Directeur Général

Nicolas SALYI



Décision n° 8731
Délégation de signature

Spécimen des signatures

La directrice adjointe des affaires médicales

Lucie ALBAGNAC-RICARD



Le directeur de la Performance

Simon RAOULT



Comptes relevant de la délégation de signature

La délégation de signature sur les comptes énoncés ci-dessous peut se rapporter à chacun des budgets composants l'Entité du Centre Hospitalier de Valenciennes et de Fourmies, pour tous les budgets, à savoir : A, B, H, J, E1, E3, C, G, P1, P2

TITRE 1 Dépenses de personnel

Chapitre	Intitulé
621	Personnel extérieur à l'établissement
631	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations
633	Impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)
641	Rémunération du personnel non médical
6411	Personnel titulaire et stagiaire
6413	Personnel sous contrat à durée indéterminée
6415	Personnel sous contrat à durée déterminée
642	Rémunération du personnel médical
6421	PH tps plein et tps partiel et hospitalo-universitaire
6422	Praticien recrutement contractuel renouvelable
6423	Praticien recrutement contractuel sans RD
6425	Permanences de soins
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance P. non médical
6452	Charges sécurité sociale et prévoyance P. médical
6471	Personnel non médical
6472	Personnel médical
648	Autres charges de personnel

TITRE 3 Dépenses à caractère général

Chapitre	Intitulé
62	Autres services extérieurs dont
622521	<i>Indemnités régisseur titulaire</i>
622522	<i>Indemnités régisseur CDI</i>
622680	<i>Honoraires autres</i>
623100	<i>Annonces et insertions</i>
6237	<i>Publications</i>
625100	<i>Voyages et déplacement personnel non médical</i>
625110	<i>Voyages et déplacement personnel médical</i>
6256	<i>Missions</i>